

France-Belfort: Architectural, engineering and planning services

OJ S 155/2023 14/08/2023

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: hôpital Nord Franche Comté

Postal address: 100 route de Moval - cS 10499 TREVENANS

Town: Belfort

NUTS code: FRC24 Territoire de Belfort

Postal code: 90015

Country: France

E-mail: Celluledesmarches@hnfc.fr

Telephone: +33 384982664

Fax: +33 384982679

Internet address(es):

Main address: <http://www.hnfc.fr>

I.3. Communication

Access to the procurement documents is restricted. Further information can be obtained at:

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2353140&orgAcronyme=x7c>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2353140&orgAcronyme=x7c>

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2353140&orgAcronyme=x7c>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2353140&orgAcronyme=x7c>

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Health

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

marché de Maîtrise d'oeuvre pour la restructuration d'un secteur de chirurgie ambulatoire et création d'une unité d'odontologie sur le site de L'Hôpital Nord Franche-Comté à Trévénans
Reference number: GHT-2023-028

II.1.2. Main CPV code

71240000 Architectural, engineering and planning services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

la présente consultation a pour objet une Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la restructuration d'un secteur de chirurgie ambulatoire et la création d'une unité d'odontologie et d'une unité de chirurgie hors-blocs opératoires au sein des locaux de l'ancien service d'urologie de l'hôpital Nord Franche-Comté, situé au niveau 3 du bâtiment MCO du site de Trévenans. La zone à réaménager est d'environ 1 100 mètres carrés DO. L'Opération ne prévoit pas de création de surfaces neuves

II.1.5. Estimated total value**II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

II.2. Description**II.2.2. Additional CPV code(s)**

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRC24 Territoire de Belfort

II.2.4. Description of the procurement

le titulaire se verra attribuer un marché selon les éléments de missions figurant ci-dessous et dans les conditions fixées aux articles R2431-1 à R2431-23 du code de la commande publique relatifs à la mission de maîtrise d'oeuvre privée et ceux de l'arrêté du 22 mars 2019 1) les missions de base de la maîtrise d'oeuvre sont :- les études de diagnostic - les études d'esquisse - les études d'avant-projet - les études de projet - l'Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux - le visa des études d'exécution réalisées par les opérateurs économiques chargés des travaux - les études de synthèse - la direction de l'exécution des marchés de travaux - l'Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. 2) les missions complémentaires sont :- l'Ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier : compétence spécialisée- la coordination des Systèmes de Sécurité Incendie

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 43

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 3 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

conformément aux articles R2142-15 à R2142-18 du Code de la Commande Publique et selon la suffisance des candidatures reçues et jugées recevables au regard des critères définis à l'article 5 - phase candidature - du Règlement de consultation, le nombre de candidats admis à soumissionner pour la phase " Offres " sera de 3 candidats au maximum (1, 2 ou 3 candidats jugés recevables par le maître d'ouvrage). Ce dernier se réserve la possibilité de continuer la procédure si le nombre de 3 candidats n'est pas atteint

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

le candidat peut se présenter seul ou en groupement. À son appréciation, le candidat peut choisir de proposer des cotraitants ou sous-traitants pour présenter des compétences spécifiques sur des sujets particuliers. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Le choix d'un architecte comme mandataire n'est pas une obligation. - il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : 1 - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. 2 - en qualité de membres de plusieurs groupements. - niveaux minimaux de capacités professionnelles et techniques requis : le candidat devra justifier des compétences suivantes dans la composition de son équipe :- compétence en architecture : un ou plusieurs architectes, inscrit(s) au tableau de l'ordre des architectes pour les architectes français, ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive no 85/384/cee du 10.06.1985 pour les architectes étrangers. - compétence technique : un Bureau d'études Techniques TCE ou des BET spécialisés disposant des compétences : structure (str), cvc, électricité Courant Fort / Courant Faible (Cfo/Cfa), acoustique (Acous). - compétence en Ordonnancement Planification Coordination avec la qualification suivante (ou équivalent) OPQIBI - 0302 Planification - coordination d'exécution complexe Le candidat qui n'a pas cette qualification apportera les moyens de preuve équivalents. - compétence en Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie avec la qualification suivante (ou équivalent) OPQIBI 0321 : Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (Cssi) de catégorie A Le candidat qui n'a pas cette qualification apportera les moyens

de preuve équivalents. toutes les compétences devront être clairement identifiées et connues au stade de remise des candidatures. La compétence OPC doit être clairement identifiée et différenciée au sein de l'équipe. La compétence SSI doit être clairement identifiée et différenciée au sein de l'équipe. recours à un sous-traitant au stade de la candidature : La sous-traitance est autorisée dans le respect des conditions fixées aux articles R2193-1 au R2193-22 du code de la commande publique. Dans le cas où le candidat entend s'appuyer sur la capacité économique et financière ou sur les capacités techniques et professionnelles du sous-traitant (article R. 2142-3 du code de la commande publique), les documents établissant la capacité du sous-traitant doivent être fournis en annexe de la déclaration de sous-traitance. - restriction : Conformément à l'art L.2193-3 du CCP, le pouvoir adjudicateur restreint le domaine de la sous-traitance. L'hncf exige que certaines tâches essentielles du marché soient effectuées directement par le titulaire. Les tâches jugées essentielles sont les suivantes: 1 Conception architecturale 2 Direction de l'exécution des marchés de Travaux (Det) 3 Ordonnancement, Pilotage et Coordination (Opc)

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.4. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated

IV.1.5. Information about negotiation

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 11/09/2023 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

allotissement : la mission de maîtrise d'oeuvre étant globale (art. L.2431-1 du ccp), ce marché n'est pas alloti. Un seul marché sera donc passé pour la réalisation des prestations au sein duquel il est prévu une décomposition par éléments de mission (cf. Art. 2.8 - étendue de la mission de maîtrise d'oeuvre du Rc) Tranches : le marché comporte une tranche uniquement mais les études et les travaux seront réalisés en deux phases. l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 2,1 M euro(s) HT, valeur Janvier 2023. Conformément aux articles R2132-2 et R2132-7 du CCP, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation et impose la transmission des candidatures et des offres, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>. En cas de problème de téléchargement du DCE ou de mise en ligne d'une offre, il convient de s'adresser à la hotline au 01 76 64 74 07 (9h - 19h les jours ouvrés) ou l'adresse de courriel place.support@atexo.com

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: tribunal administratif de Besançon

Postal address: 30 rue Charles Nodier

Town: Besançon

Postal code: 25000

Country: France

E-mail: greffe.ta-besancon@juradm.fr

Telephone: +33 381826000

Fax: +33 381826001

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: comité consultatif interrégional du règlement amiable des litiges Préfecture de Meurthe-Et-Moselle

Postal address: 1, rue du Préfet Claude Erignac,

Town: Nancy

Postal code: 54038

Country: France

Fax: +33 383342523

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

- référé précontractuel : depuis le début la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 et suivants du code de justice administrative) ; - référés contractuels : après la signature du contrat dans un délai de 31 jours à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée (article L551-13 et suivants du code de justice administrative) ; - recours en contestation de validité exercée par tout tiers ou concurrent évincé, introduit dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de

publicité appropriées, notamment la publication d'un avis d'attribution. Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé-suspension (article L521-1 du code de justice administrative)

VI.5. Date of dispatch of this notice

10/08/2023